



Communiqué

Pour diffusion immédiate

La municipalité de Saint-Didace cite son presbytère Statut attribué à un bien patrimonial

Saint-Didace, le 22 juillet 2020 — À la suite d'une recommandation de son conseil local du patrimoine, la municipalité de Saint-Didace officiellement formulé une demande au ministère de la Culture et des Communications du Québec pour citer à titre de biens patrimoniaux son presbytère situé au 530, rue Principale et la partie du terrain située devant sa façade. Cet ancien lieu de culte accueille la bibliothèque municipale.

Par ce geste, le conseil municipal reconnaît sa valeur patrimoniale pour des motifs historiques et architecturaux. En ce sens, la citation vise à mieux protéger et mettre en valeur ce bâtiment, daté de 1882, en vue de sa transmission aux générations futures. La protection touche également l'aménagement paysager du terrain ainsi que ses arbres matures.

Ainsi, tout propriétaire des biens patrimoniaux cités devra prendre les mesures nécessaires pour assurer la préservation de la valeur patrimoniale de ces biens. Quiconque l'altèrera, restaurera, réparera ou modifiera de quelque façon, quant à son apparence devra se conformer aux conditions relatives à la conservation des caractères propres au bien et obtenir au préalable l'autorisation du conseil municipal.

La citation apparaîtra dans les prochaines semaines sur la fiche du presbytère dans le *Répertoire du patrimoine culturel du Québec* lors de sa mise à jour.

- 30 -

Source : Chantale Dufort, directrice générale, Municipalité de Saint-Didace, 450 835-4184 poste 8201